

Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile

Secteur
**SERVICES A LA
PERSONNE**

Sécurité au travail - Certifications INRS

Objectif

Cette formation a pour objectif de permettre au salarié de participer :

- à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles,
- au confort (qualité de l'aide et des soins) et à la sécurité (comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'accident ou d'incident) de la personne aidée

Conditions d'accès / Pré-requis

Cette formation est accessible à tous les salariés aidants et soignants du secteur de l'aide et du soin à domicile ainsi qu'à tous ceux qui souhaitent travailler dans ces secteurs

Contenu

Le certificat d'APS-ASD apporte une double compétence en prévention des risques professionnels et en secours aux personnes, nécessaire pour exercer son métier en toute sécurité tout en préservant la santé des personnes.

Domaine de compétence 1 : Prévention

- Généralités sur la prévention (données chiffrées AT/MP)
- Les risques liés au travail à domicile et facteurs déterminants
- Anatomie physiologie du corps humain
- Analyse du travail et recherche de pistes d'amélioration des situations de travail
- Principes de base de communication efficace
- Situations pratiques de mobilisation (prise en compte de la personne à mobilité réduite)

Domaine de compétence 2 : Secours

- Rechercher les risques persistants pour protéger
- Examiner la victime, faire alerter ou alerter
- Secourir en cas de malaise, hémorragie importante, brûlure, fracture, arrêt ventilatoire et circulatoire, inconscience
- Réagir aux situations inhérentes aux risques spécifiques

Validation : Certificat d'Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile

Ce certificat est valable au niveau national pour une durée de 24 mois. Il est délivré par le réseau de

Modalités et ressources pédagogiques

Formateur expérimenté et habilité INRS (SST – APS-ASD – PSC1 - PRAP)

* Ce certificat est valable au niveau national pour une durée de 24 mois. Il est délivré par le réseau de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS.

Le réseau des GRETA est habilité à dispenser la formation APS-ASD.

Tous les 2 ans, une mise à niveau des compétences est nécessaire.

Le titulaire du certificat d'Acteur Prévention Secours-ASD est réputé détenir, par équivalence, le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et le certificat PRAP IBC.



Quel public ?

Salariés aides à domicile



Financement - Coût

Individuel 315 € (minimum 8)
Groupe 2520 € (maximum 10)



Durée

21 heures (2 jours + 1 jour)
Recyclage : 7 heures*



Validation

Certificat Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile délivrée par l'INRS*



Lieu(x)

TOULON

Retrouvez les dates et nombre de places disponibles pour cette formation sur notre site internet

Contact : GRETA DU VAR
IFTS

☎ 04 94 11 17 00

Email : greta.var-langevin@ac-nice.fr



www.legreta.com



RÉSEAU DES GRETA
académie de Nice

N° DECLARATION D'ACTIVITÉ
93 83 P 000 883

N° SIRET
198 309 239 000 38

COPE APE
8559 A

orientation
certification
conseil
proximité
► FORMATION
qualification
accompagnement
bilan